



Rapporteur

Jacqueline SAINT-YVES

Chargé de mission

Jean-Philippe BRIAND

« La deuxième voix
des territoires »

« LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN BASSE-NORMANDIE

« APFP - 22 septembre 2009 »

STRUCTURE DE L'AVIS

UNE SYNTHÈSE

LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN BASSE-NORMANDIE

1. L'avenir des Pays conditionne celui des Conseils de Développement
2. Une grande diversité de Conseils de Développement en Basse-Normandie
3. Une intégration limitée et des moyens insuffisants accordés aux Conseils de Développement sur les territoires

DES PRECONISATIONS

PROPOSITIONS POUR RENFORCER LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN BASSE-NORMANDIE



LES PRECONISATIONS

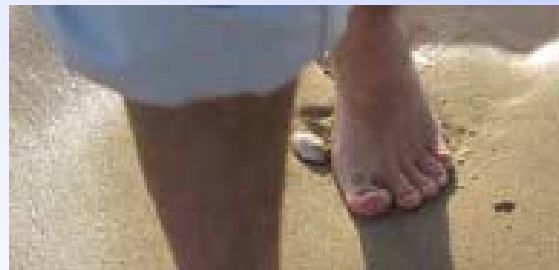
- 1. Conforter l'existence et l'activité des Pays en structurant les territoires en Syndicats Mixtes porteurs de SCOT, auxquels seraient adossés les Conseils de Développement**
2. Faire des Conseils de Développement de vraies instances participatives de réflexion, de débat et de propositions au service des élus et du développement des territoires auxquels ils sont adossés
- 3. S'appuyer sur les Conseils de Développement pour promouvoir des actions en faveur du développement durable**
- 4. Promouvoir la démocratie participative par une politique territoriale visant à soutenir et accompagner les Conseils de Développement en Basse-Normandie**
- 5. Renforcer l'action de la Région en faveur des Conseils de Développement**
6. S'appuyer sur le CESR pour mettre les Conseils de Développement en réseau
- 7. Confier au Centre de Ressources des Territoires Bas-Normands le soin de soutenir techniquement l'activité des Conseils de Développement**



1. Conforter l'existence et l'activité des Pays en structurant les territoires en Syndicats Mixtes porteurs de SCOT, auxquels seraient adossés les Conseils de Développement

Simplifier et rationaliser pour une meilleure efficacité territoriale

- Achever l'intercommunalité en recomposant les EPCI de façon à épouser le mieux possible les bassins de vie.
- **Ajuster le périmètre des Pays de façon à mieux englober le contour des bassins de vie et des bassins d'emploi, en s'affranchissant des limites départementales.**
- **Constituer des Syndicats Mixtes – portant conjointement les Pays et les SCOT – couvrant l'ensemble du territoire bas-normand.**
- **Adosser les Conseils de Développement aux Syndicats Mixtes porteurs de Pays et de SCOT, même en cas de disparition officielle des Pays.**
- Constituer un Conseil de Développement unique pour les Pays centrés sur une grande Agglomération.



2. Faire des Conseils de Développement de vraies instances participatives de réflexion, de débat et de propositions au service des élus et du développement des territoires auxquels ils sont adossés

- **Confier 4 missions principales aux Conseils de Développement :**
 - . Participer à l'élaboration du projet de territoire (en particulier le volet « économique »)
 - . **Identifier et faire émerger des projets**
 - . Être associé au suivi et à l'évaluation des actions et du projet de territoire
 - . **Assurer une fonction d'interface entre les habitants et les élus du territoire**
- **Conférer aux Conseils de Développement une fonction particulière de « veille territoriale » et de « vigie économique » du territoire.**
- **Rebaptiser ces instances participatives « Conseils de Développement et de Projets ».**
- Conférer les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.
- **Renforcer les relations et la coopération avec les élus du Pays :**
 - . Associer des représentants du Conseil de Développement – et pas seulement le Président – aux décisions du Bureau ou du Conseil d'Administration du Pays
 - . **Organiser le porter à connaissance des travaux du Conseil de Développement auprès des élus**
 - . Constituer un collège minoritaire d'élus représentant les différents EPCI du territoire
- **Faire élire les responsables du Conseil de Développement – en particulier son Président – par leurs pairs, en choisissant parmi les socioprofessionnels**

3. S'appuyer sur les Conseils de Développement pour promouvoir des actions en faveur du développement durable

Faire des Conseils de Développement des ambassadeurs du développement durable sur l'ensemble du territoire régional

- **Initier et mener une démarche d'Agenda 21 à l'échelle des Pays.**
- Impliquer les Conseils de Développement à ces démarches d'Agenda 21, en leur confiant un rôle actif pour organiser la concertation et favoriser la mobilisation des forces vives des territoires, à toutes les étapes du projet (du diagnostic à l'évaluation).
- **S'appuyer sur les Conseils de Développement pour sensibiliser les habitants et les acteurs socioéconomiques au développement durable et aux préceptes du Grenelle de l'Insertion et de l'Environnement.**



4. Promouvoir la démocratie participative par une politique territoriale visant à soutenir et accompagner les Conseils de Développement en Basse-Normandie

Composantes d'une politique territoriale de soutien et d'accompagnement des Conseils de Développement

Prioritaire :

- . Mutualiser et trouver les moyens pour les Conseils de Développement.
- . Faciliter l'échange d'expériences et de pratiques entre Conseils de Développement.
- . Fournir les informations utiles pour alimenter leurs travaux.
- . Former les animateurs et les membres des Conseils de Développement.

Facultatif :

- . Accompagner les Conseils de Développement :
 - Sur des actions ponctuelles ou innovantes ;
 - Aux différentes phases de leur existence (en particulier lorsqu'ils sont en difficulté).



5. Renforcer l'action de la Région en faveur des Conseils de Développement

Rôle de la Région dans la politique territoriale en faveur des Conseils de Développement

Soutien financier

. Formule préconisée :

- **Bonification financière accordée aux Pays s'appuyant réellement sur leur Conseil de Développement pour définir et mettre en œuvre leurs projets dans le cadre des conventions de soutien à l'ingénierie territoriale.**

. Autres formules envisageables :

- **Dotations financières annuelles, en privilégiant une formule dégressive les premières années, pour inciter les Pays à prendre en charge progressivement le financement du Conseil de Développement.**
- **Appels à projet à destination des Conseils de Développement, pour les mobiliser sur des projets innovants.**

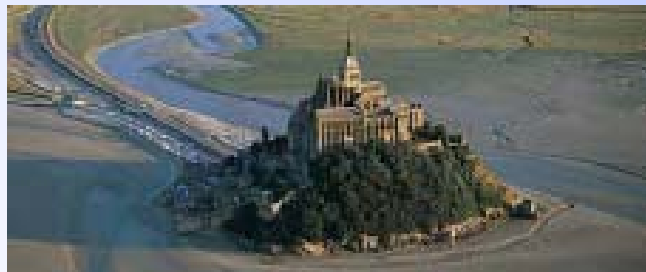
Convention spécifique Région / Conseil de Développement / Pays

- **Formalisation des relations entre la Région et les Conseils de Développement, de façon à promouvoir le rôle de ces instances participatives au sein des Pays et à l'échelle régionale (engagements réciproques au niveau local et régional).**

6. S'appuyer sur le CESR pour mettre les Conseils de Développement en réseau

Rôle du CESR dans la politique territoriale en faveur des Conseils de Développement

- Organiser chaque année une rencontre des Présidents de Conseil de Développement – de nature plutôt stratégique – pour créer une vraie dynamique de réseau à l'échelle régionale.
- Organiser des réunions thématiques – initiées par les différentes composantes du CESR – de façon à échanger avec leurs homologues des Conseils de Développement sur des sujets communs.
- **Présenter les résultats des études du CESR lors de ces différentes rencontres.**
- **Consulter les Conseils de Développement pour alimenter les études du CESR.**
- **Territorialiser les études du CESR.**



7. Confier au Centre de Ressources des Territoires Bas-Normands le soin de soutenir techniquement l'activité des Conseils de Développement

Rôle du Centre de Ressources des Territoires Bas-Normands dans la politique territoriale en faveur des Conseils de Développement

Les missions du Centre de Ressources viseraient à proposer des actions communes à tous les Conseils de Développement, de façon à homogénéiser leurs pratiques sur l'ensemble du territoire régional. Des rencontres entre animateurs et – dans une moindre mesure – entre membres des Conseils de Développement pourraient être ainsi organisées pour partager et échanger sur leurs pratiques.

Les actions du Centre de Ressources – de nature plutôt technique – viseraient en priorité à :

- **Former les animateurs des Conseils de Développement aux techniques d'animation et de mobilisation des acteurs sur les territoires.**
- **Organiser des journées d'informations sur des thèmes concernant l'activité et les champs de réflexion des Conseils de Développement.**
- Proposer des actions méthodologiques sur des thèmes spécifiques, de façon à offrir des outils communs à tous les Conseils de Développement.
- **Fournir des informations destinés à alimenter les travaux et les réflexions des Conseils de Développement.**
- **Intégrer un espace dédié aux Conseils de Développement sur le site Internet et dans la newsletter du Centre de Ressources des Territoires Bas-Normands, de façon à informer les animateurs et les membres de ces instances sur les activités les concernant.**



A VOS QUESTIONS !!!

« La deuxième voix
des territoires »

« LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT EN BASSE-NORMANDIE

« APFP - 22 septembre 2009 »